

scolaire est plus apte que n'importe qui à juger si le licenciement de l'enfant est nécessaire.

L'isolement de la roséole est rejeté à l'unanimité.

M. LAYET.—La conclusion relative à la tuberculose est très grave et mérite toute l'attention.

M. FELIX la trouve sévère, mais bien fondée. On sait que, quand un tuberculeux crache, il est dangereux. C'est à cette période seulement qu'il faut demander l'élimination de l'enfant. C'est juste alors. Il vaut mieux sacrifier un peu l'éducation du petit tuberculeux que de risquer la contamination d'un grand nombre d'autres. La sévérité en ce cas est nécessaire.

M. DRYSDALE.—Dans un hôpital de tuberculeux, il est rare de voir des gens de service contaminés.

M. LANDOUZY.—La question est trop largement posée. Il faudrait distinguer les tuberculeux suivant leur âge, et n'éliminer que les tuberculeux confirmés.

M. SEVÈSTRE trouve la proposition trop draconienne. Il faudrait seulement engager le médecin à surveiller les enfants suspects et à les éliminer si cela est nécessaire.

M. LAYET lit de nouveau la conclusion de M. Jablonski, qu'on discute alors terme par terme.

M. LANDOUZY.—Il faut spécifier si nous protégeons l'enfant tuberculeux ou le collège dans lequel il vient. Tous les enfants suspects doivent être examinés par le médecin. Il serait bon qu'en entrant au collège, l'élève fût accompagné d'une note confidentielle qui avertirait le médecin du collège, et lui permettrait de suivre attentivement l'enfant. Il faut aussi considérer l'âge de l'enfant et la localisation de la tuberculose.—Il n'y a

que la tuberculose pulmonaire qui nécessite l'élimination.

M. MANGENOT demande qu'on mette dans les collèges des crachoirs désinfectés et qu'on oblige les enfants tuberculeux à y cracher.

M. FÉLIX répond qu'il sera impossible d'obtenir des enfants une obéissance absolue. Cette mesure serait illusoire.

M. LOVE croit qu'il faut laisser au règlement une certaine élasticité, et au médecin une certaine liberté d'action.

M. LAYET met aux voix les conclusions, qui sont adoptées à l'unanimité.

L. REGNIER.

III.—SECTION III

Séance du 5 août 1889 (matin).—PRÉSIDENCE DE M. NOCARD.

M. PETresco (de Bucharest) lit un travail sur les *maladies épidémiques et contagieuses dans l'armée roumaine*. Les maladies, surtout la fièvre typhoïde et les maladies éruptives, et en particulier la variole, ont sévi vigoureusement de 1874 à 1883. A cette dernière époque commence une ère nouvelle. La salubrité de l'armée s'est améliorée depuis la nouvelle loi sur l'autonomie du service de santé militaire roumain. Il existe un conseil technique près du ministre de la guerre, puis des médecins en chef de corps d'armée, de division. Il a été créé en outre un laboratoire de chimie et de microbiologie pour l'armée. Cette année, il y a eu dans l'armée roumaine un seul cas de fièvre typhoïde; le malade l'avait prise dans sa famille pendant un congé. Dans deux garnisons, on se sert pour la désinfection des vêtements, etc, d'étuves à pression. L'état sanitaire de l'armée est aidé par la salubrité des villes. L'honneur en revient aux ministres et aux maires du pays. Le traitement et l'hospitalisa-